RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_43-DE
Reçu le 28/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	10
• votants	14
• absents	5
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-43

Séance du 22 mai 2026 — à 19 heures 30

Date de convocation : 15 mai 2026

Date d'affichage : 15 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Demande d'emprunt pour le financement de la salle multiculturelle, Place de la Dîme qui annule et remplace la précédente délibération.

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON.

Représentés :

Didier GUYOT a donné pouvoir à Catherine PREVOT
Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Pauline ROBEDAT a donné pouvoir à Lionel CURT
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Absent :

Jérôme COUTURE

Secrétaire de séance :

Mme BOUYEUX Noémie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer à nouveau concernant la demande d'emprunt destinée au financement de la salle multiculturelle située Place de la Dîme.

En effet, lors de la précédente délibération n° 2026-37 du 20 avril 2026, un élément relatif au mode d'amortissement choisi n'avait pas été précisé. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer à nouveau sur le financement de cette opération.
Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 167 208 €, dont les caractéristiques financières sont les

AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_43-DE
Reçu le 28/05/2026

suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Transformation Ecologique
Montant : 167 208 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (avec échéances prioritaires)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 26 mai 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)